

APPEL À COMMUNICATION

Mesures fiscales du gouvernement pendant et après une crise économique: La réponse de l'Afrique à l'impact de COVID-19

Série de webinaires de recherche | 25 au 26 novembre 2020

Introduction

Le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) et le Réseau africain de recherche fiscale (ATRN), en collaboration avec l'Université de Pretoria (UP) et l'Université de Witwatersrand (WITS) ont l'honneur de vous inviter à soumettre des articles académiques ainsi que des documents politiques pour une **série de webinaires de recherche** traitant le thème suivant: *Mesures fiscales du gouvernement pendant et après une crise économique: La réponse de l'Afrique à l'impact de COVID-19*, du 25 au 26 novembre 2020.

Des universitaires, des chercheurs, des agents du fisc, des étudiants, des consultants ainsi que des décideurs de politique fiscale en Afrique auront l'opportunité de partager et de discuter des mesures de politique fiscale pour contrer les effets des crises comme celle de COVID-19.

Contexte du thème

Des catastrophes naturelles, des pandémies, des guerres, des conditions météorologiques défavorables ainsi que des catastrophes de nature similaire ont un impact négatif sur les sociétés. Partout dans le monde, les gouvernements réagissent différemment face à ces catastrophes. Il est inévitable que ces catastrophes aient un impact négatif sur l'économie. Au niveau mondial, les gouvernements se tournent vers les autorités fiscales, entre autres, pour obtenir un allègement afin de stimuler ou de normaliser l'économie. En même temps, les autorités fiscales sont mises sous pression pour augmenter les recettes afin de compenser l'augmentation des dépenses publiques résultant de la catastrophe. Cela entraîne un double défi pour les autorités fiscales. Par conséquent, il est incontestable que les conséquences des catastrophes ont un effet durable sur les autorités fiscales pendant une période qui dépasse largement la durée de la catastrophe elle-même.

SOUS-THÈMES

1

Mesures d'allègement de l'impôt des personnes physiques (impôt sur le revenu)

- Mesures d'allègement pour les entités nationales ayant des difficultés en raison de la fermeture de l'économie nationale;
- Mesures d'allègement pour les entités nationales et les multinationales ayant des difficultés financières en raison de la fermeture de l'économie au niveau global;
- Mesures d'allègement pour les individus ayant des difficultés financières engendrées par la réponse du gouvernement à la catastrophe;
- Règles extraordinaires et temporaires concernant l'impôt sur le revenu pour des individus qui sont obligés de travailler à domicile. Par exemple, provision pour la déduction des dépenses liées à un bureau à domicile.

2

Mesures d'allègement concernant la TVA

- Accélération du remboursement de la TVA;
- Rationalisation de l'enregistrement à la TVA pour les nouveaux vendeurs;
- Accélération de l'enregistrement à la TVA et de la mise en conformité pour les entreprises en ligne;
- Mesures d'allègement pour les entités ayant des difficultés financières en raison de la fermeture de l'économie nationale ou globale;
- Exonération spéciale de TVA pour l'industrie nationale afin de stimuler l'action de «soutien local».

3

Mesures concernant l'administration/ la discipline fiscale

- Mesures d'allègement en cas de retard et de non-paiement résultant de circonstances indépendantes de la volonté du contribuable;
- Assouplissement temporaire des règles relatives à la discipline fiscale;
- Contre-mesures pour prévenir la fraude ou l'abus d'un assouplissement temporaire des règles relatives à la discipline fiscale.
- Déclaration des pertes excédentaires, prétendument dues au COVID-19, afin de bénéficier des abattements fiscaux

4

Le sillage de la catastrophe

- Examen en profondeur des sources de revenus inexploitées afin de financer l'augmentation des dépenses publiques ainsi que la phase de reprise. Par exemple, la possibilité d'un impôt sur les bénéficiaires excédentaires, l'imposition des personnes fortunées (HNWI), l'imposition foncière, l'imposition des secteurs tels que les télécommunications.
- Réévaluation des flux de recettes lorsque les anciennes « sources de recettes dépendantes » (par exemple, les droits d'accises sur le tabac, la taxe sur le tourisme) se seront épuisées.
- Faire face à un afflux de fraude fiscale et de non-respect des obligations fiscales.

APPEL À COMMUNICATION

Mesures fiscales du gouvernement pendant et après une crise économique: La réponse de l'Afrique à l'impact de COVID-19

Série de webinaires de recherche | 25 au 26 novembre 2020

RECOMMANDATIONS POUR LA SOUMISSION D'ARTICLES

Date limite: le 2 octobre 2020

Les articles universitaires ainsi que les notes stratégiques, en anglais ou en français, ne dépassant pas 15 (quinze pages) ou 8 000 (huit mille) mots, peuvent être soumis sur la plate-forme de l'ATAF/ATRN en cliquant sur ce [lien](#) qui se trouve sous l'onglet « Articles ». Les auteurs sont priés de se conformer aux recommandations qui se trouvent [ici](#).

Tous les articles présentés feront l'objet d'un examen à double insu par des pairs. L'ATAF ou l'ATRN se réserve le droit d'accepter/rejeter un article pour présentation ou publication en fonction du résultat du processus d'évaluation par les pairs. Les meilleurs articles auront la possibilité d'être publiés dans une publication des actes de conférence.

Avis important:

En soumettant un article, l'auteur accepte que l'ATAF ou l'ATRN ou toute filiale de l'ATAF peut publier une partie ou la totalité de l'article sous quelque forme que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, des notes stratégiques, des actes de conférence, des livres, des revues, des lignes directrices, des rapports de pays. L'ATAF, l'ATRN ou toute filiale de l'ATAF reconnaîtra dûment l'auteur dans toute publication de ce type. En soumettant un article, l'auteur garantit que le travail ainsi soumis est son propre travail, que toutes les sources sont convenablement référencées et qu'aucune partie du manuscrit n'a été plagiée.

Veillez adresser toute demande d'informations relative à la soumission pour et à l'inscription à la série de webinaires de recherche à l'adresse suivante:

Organisateurs de la conférence | Courriel: ATRNCongress@ataftax.org | Téléphone: +27 (0)12 451 8800